



**UFR PSYCHOLOGIE,  
SCIENCES SOCIALES,  
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

34 avenue Carnot  
63037 CLERMONT-FD Cedex  
Tél. 04 73 40 61 42 ou 64 63 ou 64 18 ou 64 59

# REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

## L1 / L2 / L3

### Etudiants en présentiel

# 2019-2020

**Pour l'année 2019-2020, la réinscription administrative des étudiants en licence 1 / 2 / 3 ainsi que des étudiants AJAC (admis conditionnels) s'effectue obligatoirement par Internet :**

(Étudiants inscrits en 2018-2019 à l'UFR PSSSE et veulent se réinscrire pour l'année universitaire 2019-2020.)

**Sont exclus de cette procédure :**

- les étudiants qui s'inscrivent en master 1 / 2 et en doctorat,
- les étudiants qui s'inscrivent dans le cadre d'une formation continue,
- les étudiants qui ont déposé une demande de Validation d'Etudes Supérieures diplômante (VES),
- les étudiants étrangers qui arrivent dans le cadre d'une convention avec une université étrangère ou dans le cadre ERASMUS,
- les chômeurs de plus de 6 mois,
- les étudiants qui s'inscrivent simultanément en 1ère année d'ESPE et en Master 1,
- les étudiants qui s'inscrivent après une année au moins d'interruption.
- les étudiants en provenance d'une autre université ou d'une autre UFR.
- Les étudiants inscrits en Enseignement A Distance (EAD)

Les étudiants visés **ci-dessus** ne sont donc pas concernés par la procédure Internet ci-dessous, et sont informés via le site de l'UFR PSSSE des modalités d'inscription les concernant.

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

**Ouverture du serveur :**

# du 8 au 26 juillet 2019

## dates impératives – aucune dérogation

## ETAPE 1 - CONTRIBUTION CVEC

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur le lien suivant :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La contribution s'élève à 91 euros pour l'année universitaire 2019-2020.

C'est une démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur sauf pour les étudiants en formation continue.

Une fois cette démarche effectuée, une attestation numérotée CVEC vous sera délivrée. Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

## ETAPE 2 - RÉINSCRIPTION PAR INTERNET

Avant de procéder à votre réinscription, vous devez vous munir de :

- votre numéro de Sécurité Sociale y compris la clé
- votre numéro étudiant (qui figure sur la carte étudiant)
- votre numéro de boursier s'il y a lieu (voir attribution de bourse)

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

**Vous devez obligatoirement payer en ligne à la fin de votre inscription. Ceci vous permettra de payer en trois fois si vous le souhaitez.**

Vous serez guidé(e) sur le programme de réinscription ; vous aurez à préciser notamment les points suivants :

- \* mise à jour de votre état civil et en particulier des adresses d'expédition de courriers (adresse permanente et/ou adresse pour l'année universitaire)
- \* modifier s'il y a lieu la catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant et/ou du chef de famille
- \* vous devez obligatoirement souscrire une assurance "responsabilité civile" **couvrant l'année universitaire 2019-20 et portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage"**

### **QUELQUES PRECISIONS UTILES :**

**1)- Etudiants AJAC :** Lors de votre inscription en ligne, vous devez impérativement renseigner le profil « **Admis Conditionnel** » (AC) sinon vous allez devoir régler le droit au second diplôme (ex : un étudiant AJAC non boursier avec le profil AC règle environ 170 euros, mais, sans le profil AC cela engendre environ 113 euros supplémentaires – tarifs 2018-19 à titre indicatif)

**2)- Attention :** Vous vous inscrivez pour un cursus en présentiel. Donc, vous ne devez cocher aucune case de droits EAD, cela engendrerait le paiement de frais supplémentaires en plus de votre inscription administrative.

(ex : un étudiant boursier paye 0 euro, un étudiant non boursier paye environ 170 euros – tarifs 2018-19 à titre indicatif)

## **ETAPE 3 - DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

LE DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SE FAIT SUR CE LIEN :

<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3/>

### **TRÈS IMPORTANT**

**Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera éditée uniquement lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives en FORMAT NUMERIQUE sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'UCA.**

**Les documents seront contrôlés par le service scolarité.**

**Vous devez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces (A : en attente, T : transmises, V : validées ou R : refusées).**

### **Pièces à fournir obligatoirement selon votre situation:**

- Attestation responsabilité civile, fournie par votre assurance à votre demande, couvrant l'année universitaire 2019/2020, **portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage"**
- Attestation avec numéro CVEC délivrée à l'issue de l'étape 1
- 1 autorisation parentale d'inscription pour les étudiants mineurs (formulaire téléchargeable en ligne)
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)
- si vous êtes boursier conditionnel : 1 exemplaire de la notification conditionnelle ;
- si vous êtes boursier conditionnel "confirmé": la notification définitive à présenter à la rentrée ;
- si vous êtes sportif de haut ou bon niveau : 1 attestation datée délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports ;
- si vous êtes salarié(e) à titre permanent : 1 photocopie du contrat ;
- si vous êtes en situation de handicap : 1 attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- si vous êtes inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : 1 justificatif d'inscription.

**Rappel : Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure de réinscription avant le 26 juillet 2019 inclus, aucune inscription administrative ne sera possible pour l'année universitaire 2019-2020.**

## **ETAPE 4 -**

### **INSCRIPTION AUX PRE-SPECIALISATIONS et PPP**

#### **ATTENTION :**

**Uniquement pour les étudiants inscrits en L2 et/ou L3**

*Vous devrez faire vos choix en vue de votre inscription à une pré spécialisation professionnelle.*

*Cette démarche doit être faite impérativement avant le 26 juillet 2019.*

**Pour les Licence 2 Pré-spécialisations (inscription en juillet 2019)**

**[https://ufrpsycho.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV\\_5hEa3hKuvQpkzpb](https://ufrpsycho.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_5hEa3hKuvQpkzpb)**

**Pour les Licence 2 PPP (inscription en juillet 2019)**

**[https://ufrpsycho.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV\\_415RCmwaBCRg8i9](https://ufrpsycho.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_415RCmwaBCRg8i9)**

**Pour les Licence 3 Pré-spécialisations (inscription en juillet 2019)**

**[https://ufrpsycho.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV\\_eJsICyFHc7n6aMJ](https://ufrpsycho.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_eJsICyFHc7n6aMJ)**

**Pour les Licence 3 UE LIBRES (inscription en septembre 2019)**

# CALENDRIER 2019 -2020

## REINSCRIPTIONS PAR INTERNET :

---

- Ouverture du site Internet du 8 au 26 juillet 2019

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

- Dépôt des pièces justificatives en format numérique sur la plateforme de dépôt en ligne dès que la réinscription a été validée:

<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3/>

## REUNIONS DE RENTREE :

---

Les réunions de rentrée sont **obligatoires y compris pour les étudiants redoublants et AJAC.**

Au cours des réunions de rentrée, les informations pédagogiques vous seront données et les modalités d'accès à votre emploi du temps vous seront expliquées.

**Les dates des réunions de rentrée et les informations administratives et/ou pédagogiques seront mises en ligne à partir de début juillet 2019. Vous devez impérativement en prendre connaissance en consultant le site de l'UFR PSSSE :**

<https://pssse.uca.fr/>

## DEBUT DES COURS : lundi 9 septembre 2019

---

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

**Scolarité de l'UFR PSSSE**  
34, avenue Carnot  
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX  
04.73.40.61.42 ou 64.63 ou 64.18 ou 64.59